

Province de Québec

Municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois

**Règlement no. 2010-165**  
**Règlement abolissant le règlement no. 2000-122 imposant le tarif 9-1-1 aux**  
**entreprises de services local concurrentes (ESLC)**

Attendu la nécessité d'abroger le règlement no. 2000-122 imposant le tarif 9-1-1 aux entreprises de services local concurrentes (ESLC)

Attendu qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement à dûment été donné à la séance du conseil municipal de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois tenue le 8 décembre 2009

En conséquence il est proposé par : M. Guy Lemieux  
appuyé par : M. Michel Mercier

et résolu unanimement

Qu'un règlement portant le numéro 2009-165 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

**Article 1 Abolition du règlement**

Le règlement numéro 2009-165 abolissant le règlement 2000-122 imposant le tarif 9-1-1- aux entreprises de services locales concurrentes (ESLC) est abolie.

**Article 2 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

Adopté

Louis Pouliot  
Maire

Ginette Prud'Homme  
Directeur général/secrétaire trésorier